



VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
Moult viel que Paris

Pour tout renseignement :  
Service Accueil centralisé  
Tél : 01 45 16 68 00  
Rendez-vous le :  
\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_

Dépôt des dossiers sur rendez-vous :  
Mairie de Bry sur Marne  
Accueil centralisé  
1, grande rue Charles de Gaulle  
94360 Bry sur Marne

Service Passeport-CNI  
Lundi au vendredi  
8h30-11h30/13h30-17h  
Samedi: 9h-11h30

## PASSEPORT ET/OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR PERSONNE MAJEURE PREMIERE DEMANDE

**Le passeport biométrique d'une personne majeure est valable 10 ans et la carte nationale d'identité est valable 15 ans.**

La mairie agissant sous l'autorité de la préfecture, des pièces complémentaires peuvent être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction de votre dossier.

**La présence du demandeur est obligatoire lors de la demande et du retrait du passeport biométrique et/ou carte nationale d'identité.**

**L'original et la photocopie des justificatifs doivent obligatoirement être présentés.**

### DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- Formulaire de demande** de carte nationale d'identité (remis au guichet).
- Pré-demande en ligne** <https://passeport.ants.gouv.fr> . Si une demande des 2 titres est effectuée le même jour, possibilité de faire une pré-demande unique (<https://passeport.ants.gouv.fr>)
- 1 photo d'identité**, récente de **moins de 6 mois** et **conforme aux normes**.
- Justificatif de domicile** de moins d'un an\*

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- Timbre fiscal de 86€**  
A acheter au tabac, à la perception ou <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Si vous possédez une **carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée) valide ou périmée de moins de 5 ans** fournir la photocopie recto-verso et l'original de celle-ci.
- Si vous possédez une **carte nationale d'identité périmée de plus de 5 ans** fournir la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.
- Si vous ne possédez pas de **carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée)** fournir votre acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).
- un **justificatif de nationalité française** si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité française.

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- Si vous possédez un **passport sécurisé\*** valide ou périmée de moins de 5 ans ou un **passport non sécurisé\*** valide ou périmé depuis moins de 2 ans fournir la photocopie et l'original de celui-ci.
  - Si vous possédez un **passport sécurisé\*** périmé de plus de 5 ans ou un **passport non sécurisé\*** périmé depuis plus de 2 ans fournir votre acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).
  - Si vous ne possédez pas de **passport** fournir votre acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un **justificatif de nationalité française** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.).

### DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) SUIVANT LA SITUATION

- Pour les personnes mariées** souhaitant utiliser leur nom d'époux(se) **acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage** ou **acte de mariage récent de moins de 3 mois**.
- Pour les personnes veuves** si vous souhaitez que l'indication veuf(ve) apparaisse devant le nom d'usage fournir un **acte de décès**.
- Pour les personnes divorcées** souhaitant conserver l'usage du nom de leur ex-époux(se) **jugement de divorce**.

\* Si vous possédez un **justificatif de domicile (de moins d'un an) à votre nom**, un seul justificatif de domicile est nécessaire.

- o Facture d'eau, d'électricité (même échéancier avec mois en cours), de gaz, de téléphone fixe ou mobile, ou d'abonnement internet.
- o Avis d'imposition ou certificat de non-imposition.
- o Quittance d'assurance habitation.
- o Titre de propriété ou quittance de loyer.

\* Si vous habitez chez un particulier (parents, ami) vous devez présenter les documents suivants :

- o Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (**photocopie recto verso seulement**).
- o Attestation signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez elle.
- o Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (**original + photocopie**).

\***Passeport non sécurisé** : sur la couverture inscription « COMMUNAUTE EUROPEENNE »

\***Passeport sécurisé** : passeport non souligné (électronique) ou passeport souligné (biométrique) avec sur la couverture symbole sécurisé (cercle à l'intérieur d'un rectangle)



## PASSEPORT ET/OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR PERSONNE MINEURE PREMIERE DEMANDE

**Le passeport biométrique d'une personne mineure est valable 5 ans et la carte nationale d'identité est valable 10 ans.**

La mairie agissant sous l'autorité de la préfecture, des pièces complémentaires peuvent être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction de votre dossier.

**La présence du représentant légal de l'enfant est obligatoire lors de la demande et du retrait du passeport et/ou de la carte nationale d'identité.**

**Si l'enfant est âgé de 12 ans ou plus sa présence est obligatoire lors de la demande et du retrait du passeport.**

**Si l'enfant est âgé de moins de 12 ans sa présence est obligatoire lors de la demande du passeport et/ou carte nationale d'identité.**

**L'original et la photocopie des justificatifs doivent obligatoirement être présentés.**

### DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- Formulaire de demande** de carte nationale d'identité (remis au guichet).
- Pré-demande en ligne** <https://passeport.ants.gouv.fr> .**Si** une demande des 2 titres est effectuée le même jour, possibilité de faire une pré-demande unique (<https://passeport.ants.gouv.fr>)
- 1 photo d'identité**, récente de **moins de 6 mois** et **conforme aux normes**.
- Pièce d'identité** du parent demandeur.
- Justificatif de domicile\*** de moins d'un an du parent.
- Si garde alternée** : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins d'un an du second parent.

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- Timbre fiscal de 17€ de 0 à 14 ans.**
  - Timbre fiscal de 42€ de 15 à 17 ans**  
**A acheter au tabac, à la perception ou <https://timbres.impots.gouv.fr>**
  - Si l'enfant possède une carte nationale d'identité sécurisée** (plastifiée) valide ou périmée de moins de 5 ans fournir la photocopie recto-verso et l'original de celle-ci.
  - Si l'enfant possède une carte nationale d'identité périmée de plus de 5 ans** fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
  - Si l'enfant ne possède pas de carte nationale d'identité sécurisée** (plastifiée) fournir l'acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).
- Si l'acte de naissance** ne permet pas de prouver la nationalité, **un justificatif de nationalité française** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.).

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- Si l'enfant possède un passeport sécurisé\*** valide ou périmée de moins de 5 ans ou **un passeport non sécurisé\*** valide ou périmé depuis moins de 2 ans fournir la photocopie et l'original de celui-ci.
  - Si l'enfant possède un passeport sécurisé\*** périmé de plus de 5 ans ou un passeport non sécurisé\* périmé depuis plus de 2 ans fournir l'acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).
  - Si l'enfant ne possède pas de passeport** fournir l'acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale).
- Si l'acte de naissance** ne permet pas de prouver la nationalité, **un justificatif de nationalité française** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.).

### DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) SUIVANT LA SITUATION

- Jugement** en cas de décision de justice (divorce, séparation, délégation d'autorité).
- En cas de demande d'inscription d'un nom d'usage** : un courrier du second parent avec la copie de sa pièce d'identité autorisant l'inscription d'un nom d'usage devra être produit.

**\*Passeport non sécurisé** : sur la couverture inscription « COMMUNAUTE EUROPEENNE ».

**\*Passeport sécurisé** : passeport non souligné (électronique) ou passeport souligné (biométrique) avec sur la couverture symbole sécurisé (cercle à l'intérieur d'un rectangle).

**\*Voir au dos la liste des justificatifs de domicile recevables.**